

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** - (1965)  
**Heft:** 44

**Artikel:** De la condition d'intellectuel à l'élection de Pierre Graber à la présidence du Conseil national  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1029054>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De la condition d'intellectuel à l'élection de Pierre Graber à la présidence du Conseil national

Qu'est-ce qu'un intellectuel ?

La question est suisse. En effet, le portrait-robot international : front haut, poils rares, mains non calleuses, porteur de diplômes parchemineux, ce portrait-là ne permet pas d'identifier la variété « helvetica » de l'engeance.

Tout ce qui est universitaire n'est pas intellectuel. Et la majorité des titrés et des gradués ne méritent pas, heureusement, cette péjorative épithète. Les mots eux-mêmes par affinité et répulsion révèlent les incompatibilités : un Herr Doktor n'est pas un intellectuel, ni le directeur de Bühler S.A., ni le président du conseil d'administration de la Société de Banques suisses, ni les possesseurs de la richesse, ni les détenteurs du pouvoir.

Dans une société bien organisée, ce qui compte, c'est la fonction. Vous êtes avocat, vous êtes magistrat. Vos idées, voire votre intelligence, on sait qu'elles vous permettent d'exercer cette profession. C'est dans l'ordre des choses, donc rassurant. Vous êtes intellectuel ? La fonction sociale ne vous habille plus entièrement : vous êtes un peu débraillé, mauvais genre, inquiétant.

Au fait, l'intellectuel est-il un bon Suisse ?

### Les intellectuels de proue

En quelques semaines, les intellectuels de « Domaine Public » ont été souvent montrés du doigt. Lors d'une campagne électorale récente, nous étions dits, dans la propagande radicale, intellectuels de proue, de choc, intellectuels faméliques. Faméliques, mais affamés : M. Max Syfrig, dans la « Tribune de Lausanne », nous prête un appétit féroce. M. Jean Mistral, alias Jean Möri, dans la « Lutte Syndicale », nous considère comme « un cénacle qui dispense généreusement les conseils gratuits à la ronde » ; et si nous parlons d'un grand hebdomadaire syndical, c'est, dit-il, pour en être les rédacteurs et « faire bénéficier la masse syndicale de nos dons éclectiques ».

A lire ces Messieurs, la définition de l'intellectuel se précise. C'est quelqu'un qui ne joue pas le jeu, donc mal identifiable : il ne révèle pas ses ambitions, donc il faudrait lui en supposer d'inavouables, d'autant plus âpres ; il ne s'occupe pas d'une seule chose, ce qui permettrait d'avoir prise sur lui. Il s'occupe de tout, il s'imagine que ce qui est d'intérêt public peut être discuté, c'est un amateur, il croit à la démocratie, il va jusqu'à penser, par exemple, que des syndiqués ont le droit de parler à voix haute d'un problème essentiel de la vie syndicale.

Bref, l'intellectuel irrite en Suisse un je ne sais quoi fort irascible. Il désécure. Mais il faudrait pouvoir préciser.

### Les intellectuels de droite

M. Georges Perrin qui, dans le « Journal de Genève » et la « Feuille d'Avis de Neuchâtel », nous a consacré un éditorial, nous permettrait de faire un pas.

M. Perrin n'est pas de nos censeurs, il présente, au contraire, notre journal en termes fort aimables, étant sensible, nous nous excusons de citer, à notre « vaste et minutieuse information ». Il n'est donc pas de ceux qui donnent de l'intellectuel, qui documentation en main discute des problèmes nationaux, une définition péjorative.

Mais son éditorial invite à poser la question suivante, car nous ne sommes pas seuls en cause : Y a-t-il des intellectuels de droite ? Et si oui, pourquoi ?

Donc, répondant à notre dernier éditorial où nous déplorions que la Suisse ne soit pas capable d'entreprendre un minimum de réformes que d'autres

pays ont accomplies, même sous des régimes non socialistes, et où nous réclamions une ouverture de la droite non conservatrice, M. Perrin nous renvoie notamment au postulat de M. Reverdin sur la planification. En fait, nous en avions parlé d'emblée (D.P. 22), de même que nous avons commenté avec sympathie le programme des « doctorants » de Saint-Gall, peu suspects pourtant de gauchisme.

Seulement, quel est le poids au Conseil national du député libéral Reverdin quand il demande une planification des investissements publics et même privés en Suisse ? Il est à craindre qu'en dépit de ses fonctions, de ses titres et du label d'un parti de droite, M. Reverdin ne soit traité par ses pairs, lui aussi, d'« intellectuel ». C'est qu'en fait il se heurte aux mêmes forces. Mais faisons un pas encore. A quoi n'est-il pas permis de toucher ?

### L'interview du président Graber

Pierre Graber a les dons d'un grand parlementaire. Mieux, il est un des rares Romands qui se sente à l'aise aux Chambres fédérales. Son accession à la présidence du Conseil national a été la récompense de ces qualités-là. Nul ne songerait donc à le traiter d'« intellectuel », au sens que l'on sait.

Parlementaire de sang, Pierre Graber est soucieux de donner au législatif des instruments de travail efficaces dignes d'un Etat moderne, et de lui restituer une partie de ses compétences dont il s'est laissé dessaisir par l'administration qui règle l'essentiel des décisions à prendre au moment où elle consulte les grandes associations économiques. Il déclarait au correspondant à Berne de la « Feuille d'Avis de Lausanne », au lendemain de son élection, que c'était pour lui une tâche primordiale. Il n'en fallut pas plus pour qu'au milieu des éloges, M. Jean Möri, alias Jean Mistral, lui adresse cet avertissement, diffusé par la C.S.S. :

« Il semble hanté lui aussi par la procédure de consultations préalables qui menace de « court-circuiter » le parlement et de décolorer son rôle législatif. Qu'il n'oublie pas l'utilité de telles procédures. Car si c'est le parlement qui fait les lois, la démocratie directe permet au peuple de les défaire. Le meilleur moyen de construire est de tenir compte de cet état de fait et de ne pas transférer l'immodestie qu'il réprouve du plan personnel au clan parlementaire, les conseils de la nation étant eux-mêmes au service de la communauté nationale. »

Quoique pâteuse, la mise en garde est claire (on remarquera notamment l'expression le « clan parlementaire » ; le Conseil national, encore un cénacle, encore une chapelle, encore une secte !).

Mais ce que dit M. Möri, tous les représentants des grandes associations professionnelles patronales le pensent. Peuple et parlement sont bons pour ratifier. C'est au niveau des associations professionnelles que s'élabore et se discute la politique nationale, et c'est là que sont bloquées toutes velléités de réformes. Est « intellectuel » qui prétend ne pas suivre la filière des puissances économiques et toucher par la voie politique seule aux institutions en place, est « intellectuel » qui ne s'incline pas devant les partenaires sociaux, est « intellectuel » qui prétend s'en mêler.

Sur des idées neuves, l'entrée en matière est refusée. Plutôt que de discuter le fond, un mot permet de jeter le discrédit sur l'idée : intellectuel, on a tout dit.

Oui, le mot a un sens suisse ; il révèle un refus de toucher aux habitudes, une certaine sénescence nationale.

Bi-mensuel romand  
N° 44 16 décembre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes  
Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes  
Administration, rédaction :  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10 - 155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro  
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod  
Ruth Dreifuss  
Henri Galland  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Serge Maret  
Jacques Morier-Genoud  
Christian Ogay

Le N° 45 sortira de presse le jeudi 13 janvier 1966